

## Convocation du conseil municipal

Le conseil municipal est convoqué en séance publique, le vendredi 25 octobre 2024, à 18h30, à la mairie, salle du conseil.

À Foncine le Haut, le 19 octobre 2024

Le Maire,  
Geneviève MOREAU

### Ordre du jour

**1 / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 septembre 2024**

**2 / Conseil Communautaire (Gilbert)**

**3 / Travaux commissions**

- 3.1 Maison des Aînés (Brigitte)
- 3.2 Location HLL (Brigitte)
- 3.3 Trail (Gérard)
- 3.4 Cinéma (Fred)
- 3.5 Emprunts (Etienne)
- 3.6 Facturation Salle Multisports 2023 (Etienne)

**4 / Travaux**

- 4.1 Travaux Arboux (Gérard)
- 4.2 Réservoirs (Jean-Louis)
- 4.3 Réseaux secs MYLOU (Jean-Louis)

**5 / Projet Bayard**

**6 / Projet JURABOTEC**

**7 / Délibérations à prendre**

- 7.1 Réfection Place centrale
- 7.2 Tarifs matériel salle des fêtes
- 7.3 Gestion des OM
- 7.4 Renouvellement ligne de Trésorerie
- 7.5 Remboursement bus du 11 novembre
- 7.6 Rénovation vestiaire foot
- 7.7 Prévoyance pour le personnel
- 7.8 Risque statutaire pour le personnel
- 7.9 Acquisition parcelle AM 33
- 7.10 Demande Subvention « Le Bel Âge »
- 7.11 Demande de subvention Pompiers humanitaires GSCF
- 7.12 Solution secours hélicoptés
- 7.13 Délibération RIFSEEP et ISS
- 7.14 Embauche accroissement temporaire d'activité
- 7.15 Embauche accroissement saisonnier d'activité
- 7.16 Canalisation eau Pont du Thiémont

**8 / Questions diverses**

- 8.1 Affaire Sylvestre
- 8.2 Demande achat terrain Sous le Bayard
- 8.3 Demande d'achat terrain Rue du Clos Jacquin

- 8.4 Retour de l'Assemblée par M. Pernaut
- 8.5 Lecture courrier
- 8.6 Clévacances
- 8.7 Camping-cars
- 8.8 Vente de brioches
- 8.9 Convention fourrière
- 8.10 Ville prudente (Association Prévention Routière)
- 8.11 A 800, parcelle bois
- 8.12 Rapport annuel SUEZ
- 8.13 Extension Maison des Aînés
- 8.14 Lancement appel d'offre Gendarmerie
- 8.15 Dépôt permis Pizza
- 8.16 Voyage scolaire Lyon
- 8.17 Recherche de parcelle pour circuit gonflable
- 8.18 Lave-Vaisselle Salle des Fêtes
- 8.19 Place Centrale, retour DDT

Prochain Conseil 29 novembre 2024

Le Maire,  
G. MOREAU

---

### Réunion du conseil municipal du 25 octobre 2024

*L'an deux mil vingt-quatre, le six septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Geneviève MOREAU, maire.*

*Nombre de conseillers en exercice : 15 – Quorum : 8*

Étaient présents :

*Mme Geneviève MOREAU, Maire ;*

*Mme Brigitte BOURGEOIS, M. Jean-Louis CHABOUD, adjoints ;*

*Mmes AUBIN Audrey, LECOULTRE Andrée, POLLET-THIOLLIER Amandine, MM. AUBERT Ludovic, BERTHET-TISSOT Frédéric, BLONDEAU Gérard, BLONDEAU Thomas, VERMOT-DESROCHES Laurent, VUITTON Etienne, conseillers municipaux.*

Absents excusés :

*Mmes NERI-METRA Adriane, qui a donné son pouvoir à M. BLONDEAU Thomas, PEREZ Annick, qui a donné son pouvoir à Monsieur CHABOUD Jean-Louis ;*

*M. BLONDEAU Gilbert, qui a donné pouvoir à M. VUITTON Etienne.*

Secrétaire : M. AUBERT Ludovic.

#### **1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 06 septembre 2024**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 06 septembre 2024 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

Le procès-verbal de la réunion du 06 septembre 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **2/ Conseil communautaire du 30 septembre 2024**

Suite à l'absence de Monsieur Blondeau Gilbert, aucun compte-rendu du Conseil Communautaire n'est donné.

### 3/ Travaux des commissions

**3.1 Maison des Aînés :** Un prestataire de service à fait une proposition à la commune. Cependant, cette offre ne correspond pas aux besoins de la Maison des Aînés. Le prestataire sera donc contacté à nouveau pour revoir le projet.

**3.2 Location HLL :** L'Auberge de la Rivière demande la location de deux chalets du Val de Saine. L'un serait loué de février à octobre 2025 et l'autre d'avril à octobre 2025. Ces locations permettraient de loger les travailleurs saisonniers de l'entreprise.

- Accord unanime du conseil pour réserver deux chalets du Val de Saine, l'un de février à octobre 2025 et l'autre d'avril à octobre 2025 pour le personnel saisonnier de l'Auberge de la Rivière.

**3.3 Trail :** M. Passero propose, avec son association, de renouveler le trail. M. Blondeau Gérard signal qu'il n'a pas été invité à la réunion.

Le ravitaillement se ferait sur Foncine-le-Bas. Madame le Maire annonce que La salle des fêtes a été réservée pour deux jours ainsi que l'accès demandé aux douches de la salle multisports.

Il demande deux grands chalets gratuits, et entre 800 et 1 000€ de subvention.

La question du profit des bénéficiaires pour cet événement est posée. En effet, la société de M. Passero refacture une grande partie des frais à l'association. M. Blondeau Gérard souhaiterait que l'organisation soit reprise par des associations de Foncine-le-Haut. Cependant, il est évident que M. Passero sera capable d'organiser une belle course.

Sur le budget de l'évènement, il est noté 1 200€ de subventions par la commune de Foncine-le-Haut. Par contre, il est noté la location de la salle des fêtes à 350€, et la location d'un chalet des Isles pour le week-end à 400€.

M. Aubert L. propose une subvention en fonction du nombre d'inscrits.

Précision : L'association est domiciliée à Foncine-le-Haut mais l'adresse de rattachement est sur Foncine-le-Bas.

Madame le Maire propose :

- Location sanitaires salle de sport avec entretien et nettoyage à la charge de l'association : 200€
- Location d'un chalet des Isles pour le week-end : 400€
- Location salle des fêtes : 350€
- Sous condition de règlement de toutes les factures, une subvention de 950€ sera versée sur le compte de l'association Val Foncine Trail.

- Accord unanime du conseil pour le versement d'une subvention de 950€ à l'association Val Foncine Trail si toutes les factures sont acquittées. (2410\_18)

**3.4 Cinéma :** Une réunion en septembre a permis de créer une nouvelle association nommée « FonCiné ».

L'association compte 1 président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire et plusieurs membres. Trois personnes ont été formées pour le matériel, mais une panne supplémentaire a été détectée. Les réparations cumulées du cinéma s'élèvent à 28 900€.

Un contact sera établi dès la semaine prochaine avec le service de réparation. La salle a été réservée tous les derniers week-ends de chaque mois, sauf si une manifestation est prévue. Les séances pourront s'adapter à la disponibilité de la salle. Il sera nécessaire de former deux personnes pour le dépliage des gradins.

Les démarches pour enregistrer les statuts de l'association sont en cours.

### 3.5 Emprunts :

• La mise aux normes du service « eau potable » nécessite un investissement de 230 000.00 € TTC. Les retours d'offres de prêts arrivent rarement en même temps et ne sont valables généralement que 15 jours. Madame le Maire propose au Conseil de donner un accord de principe pour choisir la meilleure offre disponible.

- Accord unanime du conseil pour la souscription d'un emprunt de 230 000€, pour la mise aux normes du service « eau potable ». (2410\_15)

- Les travaux pour la création du nouveau lotissement Sous le Rocheret nécessitent un investissement de 500 000.00 € TTC. Même démarche que la demande précédente : accord de principe pour accepter la meilleure offre.

- Accord unanime du conseil pour la souscription d'un emprunt de 500 000€, pour la création du nouveau lotissement Sous le Rocheret. (2410\_16)

**3.6 Facturation salle omnisports 2023** : La commune n'a plus accès au site des réservations de la salle omnisports. La facturation sera donc effectuée sur la base des heures de l'année précédente, en reprenant les factures de l'année 2023 (gaz, électricité, personnel, ... soit environ 10 000€), au prorata des heures utilisées. Le coût du chauffage a baissé, suite à la mise en place d'un régulateur avec une limite maximale. L'électricité a augmenté.

Le tarif par heure est estimé à 2.16€, auxquels s'ajoutent les frais de chauffage l'hiver de 1.26 €.

Nous arrivons donc à un tarif horaire de 2.16€ l'été et 3.42€ l'hiver.

Tableau des tarifs :

	Total heures pour l'année	Heures hiver	Prix total heures hiver	Heures été	Prix total heures été	Prix annuel
Écoles (pour information)	218	140	478.80€	78	172.38€	0€
Sillon comtois	16	16	54.72€	0	0€	54.72€
Badminton	107	73	249.66€	34	73.44€	323.10€
Tennis	500	345	1 179.90€	155	334.80€	1 514.70€
J.S.P.	0	0	0€	0	0€	0€
Ski Club	49	24	82.08€	25	54.00€	136.08€
Football	37	37	126.54€	0	0€	126.54€
Trail	0	0	0€	0	0€	0€
Total hors écoles	709	495	1 692.90€	214	462.24€	2 155.14€

- Accord unanime du conseil pour l'application des tarifs ci-dessus pour la facturation de la salle omnisports de l'année 2023. (2410\_19)

Cette année, le club de badminton propose un cours pour les enfants, avec déjà 15 inscrits.

#### 4/ Travaux

**4.1 Travaux Arboux** : M. Gérard Blondeau explique que la réception de la halte a été faite avec le GTJ mercredi. La rénovation de la cabane est en cours, et sera bientôt terminée. La pose des toilettes sèches a été effectuée. Les jeux restent à installer. Un béton sera fait devant les toilettes sèches pour permettre un meilleur accès aux fauteuils roulants.

**4.2 Réservoirs** : M. JL Chaboud explique qu'il ne reste que deux garde-corps à poser. La réception se fera courant novembre.

**4.3 Réseaux secs SCI MYLOU** : M. JL Chaboud explique que tout est prêt pour une mise sous tension, la mise en place se fera fin novembre. L'entreprise pourra alors se raccorder.

#### 5/ Projet du Bayard

La fin de l'Impasse du Rutillet n'a pas été viabilisée, elle correspond actuellement à une place de retournement. Une demande a été formulée pour l'acquisition de la partie basse pour la construction de maisons sur pilotis, ainsi qu'une laverie. Pour l'autre côté de la route, une demande a été faite pour les parcelles mais sans la viabilisation.

- Les membres du conseil proposent de viabiliser toutes ces parcelles et de les vendre. L'étude des prix de la viabilisation sera effectuée par la commission.

## 6/ Projet Jurabotec

L'entreprise Jurabotec souhaite s'agrandir et propose le rachat de parcelles communales et privées. Les propriétaires informeront des prix souhaités. La communauté de commune devra acheter les parcelles pour pouvoir les revendre ensuite à l'entreprise. En ce qui concerne la partie communale, étant donné que la dernière parcelle vendue à une entreprise l'a été pour un prix de 11€/m<sup>2</sup>, Madame la Maire propose d'appliquer le même tarif. Les frais de bornages ainsi que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur. L'ancien chemin, toujours présent sur le cadastre comme une voie de circulation, devra être sorti du domaine public de la commune, le chemin actuel devra être intégré dans le domaine public de la commune.

## 7/ Délibérations

**7.1 Réfection place centrale :** Suite à la délibération 2409\_09 du 06 septembre 2024, une modification du projet a entraîné une modification des tarifs. Ainsi, le coût total est de 90 114.70€ HT, soit 108 137.64€ TTC.

Madame la Maire propose de demander une subvention à partir des nouveaux tarifs comme suit :

État (DETR-DSIL-FNAD) 30 %	27 034.41 €
Conseil départemental 30 %	27 034.41 €
Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura 15 %	13 517.20 €
Autofinancement 25 %	22 528.68 €
<b>TOTAL</b>	<b>90 114.70€</b>

- Accord unanime du conseil pour la demande de subventions qui a été proposée pour la réfection de la place centrale. (2410\_01)

**7.2 Tarifs matériel Salle des Fêtes :** Il a été proposé de facturer la casse des verres 0.50€, mais cela engendre des coûts supplémentaires pour recompter chaque verre/assiette, notamment en raison du recours à un prestataire de service.

Il est proposé au conseil d'augmenter les tarifs de location de la salle des fêtes pour inclure les coûts liés à la casse sans effectuer de décompte systématique.

		Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2025	
		Résidents de la commune - Associations de la commune	Non-résidents de la commune - Associations hors commune
Salle complète (charges comprises et matériel inclus)	Journée	210.00 €	310.00 €
	Week-end, du samedi matin au lundi matin, ou à partir du vendredi après-midi si besoin (ex : mariage ...)	410.00 €	710.00 €
	Jour supplémentaire sur week-end	75.00 €	100.00 €
Location spéciale ½ journée sans repas (réunion ...)		100.00 €	150.00 €
Réception de remerciements après enterrement		Gratuit pour les personnes de Foncine-le-Haut (frais de ménage à voir avec le prestataire de services)	/
Location cinéma Foncine		Forfait annuel 100 €	/
Location théâtre La Bande à Vincent		Forfait 650.00 (répétitions + 3	/

	représentations)	
CAUTION salle	500.00 €	700.00 €
Location petite friteuse en dehors de la salle	20.00 €	30.00 €
Location grande friteuse en dehors de la salle	40.00 €	100.00 €
CAUTION pour la grande friteuse	700.00 €	700.00 €
Set 1 personne : 2 assiettes + couverts + 2 verres + 1 tasse	2.00 €	3.00 €
Chaises plastiques (par 10)	5.00 €	8.00 €
Bancs (l'unité)	1.00 €	2.00 €
Tables (l'unité)	2.00 €	4.00 €
Plateaux repas (par 10)	2.00 €	3.00 €
Vente sachets 100 jetons loto	0.70 €	0.70 €
Location matériel loto	Compris dans la salle	50.00 €
Ménage	50.00 €	50.00 €

- Accord unanime du conseil pour l'application des nouveaux tarifs dès le premier janvier 2025. (2410\_02 et 2410\_17)

**7.3 Gestion des ordures ménagères :** Madame le Maire explique que la gestion des déchets est désormais assurée par le SICTOM Jura Est. De ce fait, il est nécessaire de prendre en compte les frais concernant les ordures ménagères pour les locaux communaux mis à disposition ou loués.

Deux choix seront proposés :

1. Les utilisateurs reprennent les déchets générés.
2. Si l'utilisateur préfère, un conteneur (capacité 750 L) peut être mis à disposition au tarif de 50 €. Toutefois, le conteneur devra impérativement être laissé avec le couvercle fermé. Tout débordement sera transféré dans un second conteneur (capacité 750 L), facturé lui aussi 50 €.

Ces mesures visent à assurer une meilleure gestion des déchets pour le bien de tous.

- Accord unanime du conseil pour l'application tarifs pour la gestion des ordures ménagères pour les locaux communaux mis à disposition ou loués. (2410\_03)

**7.4 Renouvellement ligne de trésorerie :** Il a été proposé de renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 800 000.00€

- Accord unanime du conseil pour renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 800 000.00€. (2410\_04)

**7.5 Remboursement du bus du 11 novembre :** la commémoration du 11 novembre nécessitera la location d'un bus pour un montant de 290.00 € TTC. Cette année, la commune des Planches-en-Montagne est organisatrice. Madame le Maire propose de demander un remboursement du bus à la commune organisatrice.

- Accord unanime du conseil pour demander le remboursement du bus pour la commémoration du 11 novembre à la commune des Planches-en-Montagne. (2410\_05)

**7.6 Rénovation vestiaire foot :** deux propositions ont été faites pour la rénovation du vestiaire du foot. L'un avec TISSOT pour un total de 33 970.00€HT et l'autre avec KATARSKI pour un total de 31 500.00€ HT. Les prestations des deux architectes étant similaires, KATARSKI semble être un meilleur choix.

- Accord unanime du conseil pour prendre KATARSKI pour la Maîtrise d'œuvre pour le projet de rénovation du vestiaire du foot, pour un total de 31 500.00€ HT. (2410\_06)

**7.7 Prévoyance pour le personnel :** Pour la Protection sociale complémentaire du personnel, une convention de participation à adhésion facultative avec le CDG 39 est proposée.

- Accord unanime du conseil pour signer la convention. (2410\_07)

**7.8 Risque statutaire pour le personnel :** Il est proposé d'adhérer, à compter du 1er janvier 2025 au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion pour la durée du contrat arrivant à son terme le 31 décembre 2028 et relatif à la couverture des risques financiers encourus par la commune en vertu de ses obligations à l'égard de son personnel en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité, et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service, de maternité, de paternité et d'adoption.

- Accord unanime du conseil pour cette adhésion. (2410\_08)

**7.9 Acquisition AM 33 :** Il est proposé à la commune le rachat de la parcelle AM 33 à la communauté de communes. Cette parcelle est cadastrée UZ, d'une surface de 1 922m<sup>2</sup> et pour une somme de 16 861.07€ (parcelle 15 000€, frais de notaire 1 861.07€).

- Accord unanime du conseil pour le rachat de la parcelle AM 33 pour un total de 16 861.07€. (2410\_09)

**7.10 Subvention « Le Bel Âge » :** vu la demande formulée par l'association « Le Bel Âge », qui intervient auprès des résidents de l'EHPAD de Nozeroy et considérant que plusieurs personnes originaires de Foncine-le-Haut sont aujourd'hui dans cet EHPAD, il est proposé de verser une somme de 100.00€ à cette association.

- Accord unanime du conseil pour le versement d'une subvention de 100.00€ à l'Association « Le Bel Âge ». (2410\_10)

**7.11 Subvention pompiers humanitaires GSCF :** vu la demande formulée par les pompiers humanitaires GSCF, considérant qu'une caserne est présente sur la commune et qu'il convient d'aider en premier mieux ceux présents sur le territoire Foncine-le-Haut

- Refus unanime de l'attribution d'une subvention aux pompiers humanitaires GSCF.

**7.12 Solution secours hélicoptérés :** il est proposé de mettre en place sur la commune un système automatique pour l'éclairage à distance du terrain de foot qui sert aujourd'hui de piste d'hélicoptère dans le cas d'intervention d'hélicoptères de secours sur la commune.

- Les tarifs seront étudiés pour cette offre.

**7.13 RIFSEEP et ISS :** Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'expérience professionnelle ainsi que l'indemnité spécifique de service, a été modifié.

- Accord unanime pour la mise à jour du RISEEP et de l'ISS. (2410\_11)

**7.14 Embauche pour accroissement temporaire d'activité :** Afin d'assurer l'entretien des bâtiments communaux et infrastructures communales ainsi que le service scolaire et périscolaire, lors d'accroissement temporaire d'activité, il peut être nécessaire d'avoir recours à l'embauche d'agents pendant l'année, soit entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2025.

- Accord unanime pour l'embauche pour accroissement temporaire d'activité. (2410\_12)

**7.15 Embauche pour accroissement saisonnier d'activité :** Afin de permettre le bon fonctionnement de l'activité ski alpin au site « des Grandes Côtes » et l'activité ski de fond au site « chez Valentin », des embauches saisonnières sont nécessaires du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 30 mai 2025 pour :

- La vente des forfaits,
- La vente des produits de petite restauration / service en salle / entretien des locaux,
- Le damage des pistes / l'entretien du site du téléski
- La distribution des cannes / la maintenance des différents appareils,
- La sécurité sur les pistes

Afin d'assurer l'entretien des HLL du Val de Saine et des chalets des Isles, d'autres embauches seront effectuées pour les vacances scolaires, entre le 01/01/2025 et le 31/12/2025.

Ces agents seront rémunérés en fonction des heures de travail réalisées.

- Accord unanime pour l'embauche pour accroissement saisonnier d'activité. (2410\_13)

**7.16 Canalisation eau pont du Thiémont :** Afin de raccorder en eau potable la zone industrielle du Crozet, une canalisation d'eau doit traverser la Saine au niveau du pont du Thiémont. Les travaux envisagés auraient un coût de 16 000€ TTC.

- Accord unanime du conseil pour le raccordement de la zone industrielle du Crozet en eau potable avec la traversée de la Saine au niveau du pont du Thiémont pour un total de 16 000.00€ TTC. (2410\_14)

## 8/ Questions diverses

**8.1 Affaire Sylvestre :** Deux enfants de Mme Sylvestre relancent la procédure juridique, contraignant le troisième à suivre malgré son opposition.

**8.2 Achat parcelle Sous le Bayard :** Une personne souhaiterait acheter une zone devant son garage. Cette partie n'est pas actuellement bornée. Elle lui sera proposée au prix de 50€/m<sup>2</sup>, frais de notaires et frais de bornage à la charge de l'acquéreur.

**8.3 Achat parcelle Rue du Clos Jacquin :** Une personne souhaiterait acheter une zone en bord de route de deux mètres de large au maximum, pour construire un mur de soutènement. Cette partie n'est pas actuellement bornée. Elle lui sera proposée au prix symbolique d'1€, frais de notaires et frais de bornage à la charge de l'acquéreur.

**8.4 Retour de l'Assemblée par M. Pernot :** Il a été annoncé à l'Assemblée Nationale que les communes ne perdront pas leur compétence eau et assainissement en 2026, sauf cas où les accords ont déjà été signés.

**8.5 Lecture courrier :** M. Pillement sollicite la location de la salle du téléski à l'année pour ouvrir un restaurant. Le conseil rappelle que la location du téléski par des entreprises pour de la restauration ne peut se faire que pendant la période hivernale.

**8.6 Clévacances :** L'entreprise Clévacances se charge de la location des chalets du Val de Saine. Une visite à lieu tous les 5 ans à raison de 70€/chalet, pour un total de 980€, cette année, nous avons eu une réduction de 50%, la visite s'élèvera donc à 490€ au total. Nous sommes en attente du retour de Clévacances.

Il a été signalé que des petites poubelles seraient nécessaires dans tous les sanitaires.

**8.7 Camping-cars :** Le rassemblement camping-car Fleurette se tiendra à Foncine-le-Haut du 21 mai au 03 juin 2025. L'association touristique se chargera du pot d'accueil.

→ Départ de Mme LECOULTRE Andrée.

**8.8 Vente de brioches :** La vente des brioches s'est très bien passée cette année encore. Un remerciement spécial a été fait au fils d'Amandine pour son implication.

**8.9 Convention fourrière :** La gestion des animaux errants est une obligation sur chaque commune. Cependant, sur la commune, il a été trouvé un chien en 4 ans. La société de chasse pourrait peut-être prêter un local le cas échéant en signant une convention. En ce qui concerne les gros animaux, nous pourrions signer une convention avec un agriculteur.

**8.10 Ville Prudente :** Une proposition de souscription au label « ville prudente » a été faite.



➤ Refus unanime des membres du conseil pour souscrire à ce label.

**8.11 A800 parcelle de bois** : Un droit de préférence a été évoqué pour la parcelle A800, d'une surface de 2420m<sup>2</sup> pour un total de 970€. La commune peut faire une proposition, mais le choix final revient au propriétaire.

**8.12 Rapport annuel Suez** : Le rapport annuel de Suez a été envoyé à tous les conseillers et a été gardé à disposition du public en mairie depuis le 03 octobre 2024.

**8.13 Extension Maison des Aînés** : Le projet d'extension de la Maison des Aînés est toujours en suspens. La commission se réunira pour définir ce qu'il doit être fait avec ce bâtiment.

**8.14 Lancement appel d'offres Gendarmerie** : L'appel d'offres pour le portail de la Gendarmerie sera lancé d'ici quelques jours.

**8.15 Dépôt permis pizza** : Une déclaration préalable a été déposée pour la mise en place d'un distributeur automatique sur une parcelle privée de la commune. L'ADS a rejeté cette demande.

**8.16 Voyage scolaire Lyon** : Les 15 élèves de CM2 partiront en voyage scolaire à Lyon. Diverses activités pour lever les fonds nécessaires seront organisées.

**8.17 Recherche de parcelle pour circuit gonflable** : Une demande de mise à disposition d'une parcelle pour la mise en place d'un circuit gonflable a été formulée. Aucun site ne convient pour ce type d'activité.

**8.18 Lave-vaisselle Salle des Fêtes** : Le lave-vaisselle de la salle des fêtes est toujours en panne. La commune est en attente du devis pour faire effectuer les réparations.

**8.19 Place Centrale retour DDT** : Après visite de la place par la DDT, une proposition a été formulée par leurs services pour faciliter la circulation. Cependant, cette proposition obligerait la mise en place de cinq feux au niveau de la place, ce qui ne semble pas faisable et n'a donc pas été retenu. La mise en place d'un dos d'âne serait financièrement trop élevée. Un trottoir sera donc mis en place en face de la place, vers les deux places de stationnement, pour obliger les véhicules qui montent à ralentir. Une proposition de peinture au sol pour diriger les piétons et ralentir les automobilistes sera étudiée.

*Heure fin de séance : 21H40*

Prochain conseil le 29 novembre 2024